

GESTION DES DÉCHETS

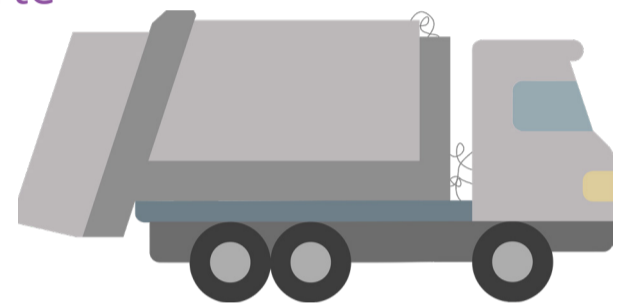
RAPPEL DES BONNES PRATIQUES PENDANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT.

MESURES EXEPTIONNELLES PENDANT LE CONFINEMENT

- Suspension de la collecte des encombrants en porte à porte
- Fermeture des déchetteries pour les particuliers

MAINTIENT DES SERVICES:

- Collecte des ordures ménagères
- Collecte du tri sélectif
- Dépôts en déchetteries pour les professionnels, **sur rendez vous uniquement** (se rapprocher de sa mairie)



PENDANT LA CRISE SANITAIRE (ET APRÈS AUSSI...)

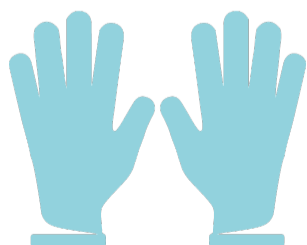
- Ne déposez pas vos déchets en dehors des containers prévus à cet effet.
- Ne déposez pas vos encombrants en pleine nature ou à proximité des points d'apport volontaires
- Fermez bien vos sacs d'ordures ménagères
- Conservez vos déchets verts, et optez pour le compostage domestique!
Il est interdit de brûler ses déchets verts.
- Gardez chez vous vos encombrants et les matériaux issus de vos travaux jusqu'à la fin du confinement et/ou la réouverture des déchetteries.

POUR RAPPEL

LES OBJETS A USAGE UNIQUE DONT



MOUCHOIRS



GANTS



MASQUES



LINGETTES



COUCHES

NE SE RECYCLENT PAS.

NE LES DÉPOSEZ PAS DANS LES CONTENERS A TRI SÉLECTIF
**VEILLEZ À LES JETER AVEC VOS ORDURES MÉNAGÈRES,
DANS DES SACS CORRECTEMENTS FERMÉS.**